

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA

# RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

paraissant la 1ère et 2ème quinzaine de chaque mois à Brazzaville.

DESIGNATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO .....		7.775	3.170	3.885	265	325
GABON, REP. CENTRAFRICAINE, CAMEROUN						
TCHAD .....		9.215	3.165	4.605	265	385
ANGOLA, ZAIRE, GUINÉE EQUATORIALE .....	6.335	9.215	3.165	4.605	285	385
AUTRES PAYS D'AFRIQUE .....		12.600	3.180	6.300	285	525
FRANCE, AFR. DU NORD, ILE MAURICE, MAD.						
AFRIQUE OCCIDENTALE .....		11.160	3.420	5.580		645
DÉPARTEMENTS FRANÇAIS OUTRE-MER .....	6.840	15.840	3.400	7.920		645
AMÉRIQUE .....		15.840	3.420	7.920	285	645
ASIE .....		15.480	3.420	7.740		645
AUTRES PAYS D'EUROPE .....		13.330	3.420	6.625		645

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 180 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 1.000 frs par annonce ou avis) ;
- Propriété foncière et minière : 2.400 frs le texte ;
- Déclaration d'association : 1.500 frs le texte.

DIRECTION : BOITE POSTALE : 2.087 A BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du Journal Officiel et adressé à la direction du Journal Officiel avec documents correspondants.

## S O M M A I R E

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-1347 du 18 novembre 1985, portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du dévouement congolais. .... 5

DECRET N° 85-1364 du 28 novembre 1985, portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais. .... 5

### PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

RECTIFICATIF N° 35-1338 du 16 novembre 1985, au décret n° 35-687 du 10 mai 1985, portant nomination d'un agent, en qualité d'inspecteur des postes diplomatiques et consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. .... 5

### PREMIER MINISTRE

DECRET N° 95-1336 du 16 novembre 1985, portant détachement d'un agent, en qualité de directeur délégué de la Société Nationale de Transformation des Bois (SONATRAB). .... 6

DECRET N° 85-1337 du 16 novembre 1985, portant détachement et nomination d'un agent, en qualité de secrétaire général de la Chambre Régionale de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Brazzaville. .... 6

### MINISTERE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

Acte en abrégé. .... 7

### MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DECRET N° 85-1356 du 23 novembre 1985, portant reclassement et intégration dans le domaine privé de l'Etat de l'immeuble cadastré section N, parcelle 17 et dénommé école de la Poste .... 7

<i>DECRET N° 85-1357 du 23 novembre 1985, portant cession à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) du terrain de l'école de la Poste cadastré section N, parcelle 17. . . . .</i>	7	<i>DECRET N° 85-1339 du 16 novembre 1985, portant titularisation et nomination au titre de l'année 1983, d'un Ingénieur stagiaire des Techniques Industrielles des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines). . . . .</i>	17
<i>DECRET N° 85-1358 du 23 novembre 1985, portant déclaration d'utilité publique pour la reconstruction de l'école de la Poste. . . . .</i>	8	<i>DECRET N° 85-1340 du 16 novembre 1985, portant titularisation et nomination des Professeurs de Lycée stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1983. . . . .</i>	18
<i>DECRET N° 85-1359 du 23 novembre 1985, portant affectation d'un terrain au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation. . . . .</i>	8	<i>DECRET N° 85-1341 du 18 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics). . . . .</i>	19
<i>Actes en abrégé. . . . .</i>	9	<i>DECRET N° 85-1343 du 18 novembre 1985, portant titularisation et nomination d'un Professeur de Lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement). . . . .</i>	19
<b>MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE</b>		<i>DECRET N° 85-1344 du 18 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . .</i>	20
<i>Acte en abrégé. . . . .</i>	10	<i>DECRET N° 85-1345 du 18 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . .</i>	20
<b>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION</b>		<i>DECRET N° 85-1346 du 18 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles). . . . .</i>	21
<i>Acte en abrégé. . . . .</i>	11	<i>DECRET N° 85-1348 du 18 novembre 1985, portant titularisation et nomination de certains fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I. . . . .</i>	22
<b>MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE</b>		<i>DECRET N° 85-1349 du 18 novembre 1985, portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1981, d'un Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics). . . . .</i>	22
<i>DECRET N° 85-1327 du 16 novembre 1985, portant titularisation et nomination au titre de l'année 1983, de certains fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information. . . . .</i>	11	<i>DECRET N° 85-1350 du 18 novembre 1985, portant promotion au titre de l'année 1981, d'un Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics). . . . .</i>	23
<i>DECRET N° 85-1328 du 16 novembre 1985, portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1983, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information. . . . .</i>	12	<i>DECRET N° 85-1351 du 22 novembre 1985, portant intégration et nomination de certains candidats sortis de l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (Université Marien NGOUABI), dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports), en tête un Agent. . . . .</i>	23
<i>DECRET No 85-1329 du 16 novembre 1985, portant promotion au titre de l'année 1983, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie de l'Information. . . . .</i>	12	<i>DECRET N° 85-1352 du 22 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts). . . . .</i>	24
<i>DECRET N° 85-1330 du 16 novembre 1985, portant reclassement et nomination d'un Attaché des Services Administratifs et Financiers des cadres de la catégorie A, hiérarchie II. . . . .</i>	13	<i>DECRET N° 85-1353 du 22 novembre 1985, portant titularisation et nomination au titre de l'année 1984, de certains Administrateurs de santé stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des cadres Administratifs de la Santé Publique. . . . .</i>	25
<i>DECRET N° 85-1331 du 16 novembre 1985, portant intégration et nomination d'un agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . .</i>	14	<i>DECRET N° 85-1354 du 22 novembre 1985, portant révision de la situation administrative d'un Attaché Stagiaire. . . . .</i>	25
<i>DECRET N° 85-1332 du 16 novembre 1985, portant radiation d'un Ingénieur des Industrielles stagiaire (Travaux Publics). . . . .</i>	15	<i>DECRET N° 85-1355 du 22 novembre 1985, portant titularisation et nomination d'un Professeur de Lycée Stagiaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement). . . . .</i>	26
<i>DECRET N° 85-1333 du 16 novembre 1985, portant versement et nomination d'un sous Intendant des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement). . . . .</i>	15		
<i>DECRET N° 1334 du 16 novembre 1985, portant reclassement et nomination d'un Instituteur des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement). . . . .</i>	16		
<i>DECRET N° 85-1335 du 16 novembre 1985, portant reclassement et nomination d'un Professeur de C.E.G. des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement). . . . .</i>	17		

**DECRET N° 85-1360 du 25 novembre 1985**, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois ans. . . . . 27

**DECRET N° 85-1361/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 25 novembre 1985**, portant promotion au titre de l'année 1985, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information. . . . . 28

**DECRET N° 85-1362 du 27 novembre 1985**, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Sociaux (Enseignement). . . . . 29

**DECRET N° 85-1363 du 27 novembre 1985**, portant promotion des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement). . . . . 30

**DECRET N° 85-1365 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . . 31

**DECRET N° 85-1366 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . . 31

**DECRET N° 85-1367 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique). . . . . 32

**DECRET N° 85-1368 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services du Personnel Diplomatique et Consulaire. . . . . 32

**DECRET N° 85-1369 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination d'un Agent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . . 33

**DECRET N° 85-1370 du 29 novembre 1985**, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique). En tête un Agent. . . . . 34

**DECRET N° 85-1371 du 29 novembre 1985**, portant versement, reclassement et nomination d'un Attaché des S.A.F. . . . . 35

**DECRET N° 85-1372 du 29 novembre 1985**, portant intégration, nomination et titularisation à titre exceptionnel d'un Agent. . . . . 35

**DECRET N° 85-1373 du 29 novembre 1985**, portant titularisation et nomination d'un Professeur de Lycée Stagiaire dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), au titre de l'année 1979. . . . . 36

*Actes en abrégé.* . . . . 37

**RECTIFICATIF N° 10022 du 20 novembre 1985**, à l'arrêté n° 238-DAAF-SAP, du 19 février 1984, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, des fonctionnaires des cadres de la catégorie B, des Services Techniques (Agriculture, Elevage, Génie Rural), et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois ans, en ce qui concerne un Agent. . . . . 38

**RECTIFICATIF N° 10023 du 20 novembre 1985**, à l'arrêté n° 241-DAAF-SAP, du 19 février 1984, portant nomination à trois ans, au titre de l'année 1982, des fonctionnaires des cadres de la catégorie B, des Services Techni-

ques (Agriculture, Elevage, Génie Rural), en ce qui concerne un Agent. . . . . 50

**RECTIFICATIF N° 10019 du 20 novembre 1985**, à l'arrêté n° 2643-MTPS-DGTFF-DFP, 210 du 5 avril 1984, portant révision de la Situation administrative de certains fonctionnaires des Services de l'Information, en tête un Agent. . . . . 71

**RECTIFICATIF N° 10003 du 19 novembre 1985**, à l'arrêté n° 3227-MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 3 avril 1985, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), en ce qui concerne un Agent: 176

**RECTIFICATIF N° 10473 du 28 novembre 1985**, à l'arrêté n° 10785-MJT-DGTFF-DFP du 27 décembre 1980, portant intégration et nomination de certaines Élèves sorties du CETFT CHIMPA-VITA de Brazzaville, dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Sociaux (Service Social), en ce qui concerne un Agent. . . . . 79

**RECTIFICATIF N° 10515 du 29 novembre 1985**, à l'arrêté n° 1579-MJT-DGT-DEGPCE, du 3 avril 1974, portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie D, hiérarchie II des Douanes, des candidats admis au cours de recrutement direct des Proposés stagiaires, en ce qui concerne un Agent. . . . . 79

**RECTIFICATIF N° 10517 du 29 novembre 1985**, à l'arrêté n° 2620-MTJ-SGFPT-DFP du 27 juin 1979, portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale). . . . . 79

**RECTIFICATIF N° 10474 du 28 novembre 1985**, à l'arrêté n° 6056 du 3 juillet 1985, fixant les horaires du travail de la Société Congolaise de Raffinage (CORAF). . . . . 81

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
DE LA CONSTRUCTION, DE  
L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

*Actes en abrégé.* . . . . 81

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET  
DES SPORTS**

**DECRET N° 85-1342/MJS-DGS-DAAF-1 du 18 novembre 1985**, portant nomination du Docteur (Benoît) LOEMBE, en qualité de Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo, auprès des Organismes de Médecine du Sport. . . . . 82

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR**

*Actes en abrégé.* . . . . 82

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET  
DE L'ARTISANAT**

*Acte en abrégé.* . . . . 83

**MINISTERE DES MINES ET  
DES HYDROCARBURES**

*Acte en abrégé.* ..... 83

**MINISTERE DE L'ENERGIE  
ET DE L'HYDRAULIQUE**

*Acte en abrégé.* ..... 83

*RECTIFICATIF N° 10115 du 21 novembre 1985, à l'arrêté  
n° 236 du 15 février 1985, portant composition du ca-  
binet du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique.* ..... 83

**MINISTERE DE L'ÉCONOMIE FORESTIERE**

*Acte en abrégé.* ..... 84

**MINISTERE DE LA JUSTICE,  
GARDE DES SEAUX**

*Actes en abrégé.* ..... 84

*ADDITIF N° 10714-MJ-SGT-DSAF-SP du 5 décembre 1985,*

à l'arrêté n° 3673-MJ-SGT-DSAF-SP du 9 mai 1984,  
portant inscription au tableau d'avancement, des Magis-  
trats, au titre de l'année 1983. .... 84

*ADDITIF N° 10715-MJ-SGT-DSAF-SP du 5 décembre 1985,  
à l'arrêté n° 6735-MJ-SGT-DSAF-SP du 2 août 1984,  
portant élévation d'échelons des Magistrats, en tête un a-  
gent.* ..... 84

**MINISTERE DU TOURISME, DES LOISIRS ET  
DE L'ENVIRONNEMENT**

*Acte en abrégé.* ..... 85

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION**

*Actes en abrégé.* ..... 85

**MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT RURAL ET  
DE L'ACTION COOPÉRATIVE**

*Acte en abrégé.* ..... 88

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET N° 85-1347 du 18 novembre 1985, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DU C.C. DU P.C.T.,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu la constitution du 8 juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 019-84 du 28 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 59-127 du 6 juillet 1959, désignant le Chef du Gouvernement comme gardien de l'ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions du grade du Grand Croix ;

Vu le décret n° 60-203 du 28 juillet 1960, portant création de l'ordre du Dévouement Congolais ;

Vu le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

Le Conseil des Ministres entendu,

**DECRETE**

Art. 1er. - Sont nommés à titre exceptionnel dans l'ordre du Dévouement Congolais.

*Au grade d'officier*

MM. BALABANOV (Vladimir), Directeur du Laboratoire Vétérinaire Scientifique.  
PETROVSKI (Victor), candidat es-Sciences, Vétérinaire.

*Au grade de Chevalier*

MM. BADAIEV (Fedor), candidat es-Sciences Vétérinaire.  
GORBONOV (Vladimir), candidat es-Sciences, Vétérinaire.

Art. 2. - Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Art. 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 18 novembre 1985

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

DECRET N° 85-1364 du 28 novembre 1985, portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU C.C. DU P.C.T.,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu la constitution du 8 juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 019-84 du 28 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 59-127 du 6 juillet 1959, désignant le Chef du Gouvernement comme Gardien de l'ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution du grade de Grand-Croix ;

Vu le décret 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-226 du 31 octobre 1959, fixant les insignes de l'ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;

Vu le décret n° 59-228 du 31 octobre 1959, portant création du Conseil de l'ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-239 du 27 novembre 1959, relatif à la remise des insignes de l'ordre du Mérite Congolais ;

Le conseil des Ministres entendu,

**DECRETE :**

Art. 1er. - Est nommé à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite Congolais.

*Au grade de Commandeur.*

Son Excellence M. SVOBODA (Rarel), Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Socialiste de TCHECOSLOVAQUIE, près la République Populaire du Congo.

Art. 2. - Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Art. 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 28 novembre 1985

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

**PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MINISTRES**

RECTIFICATIF N° 85-1338 du 16 novembre 1985, au décret n° 85-687 du 10 mai 1985, portant nomination de M. OKEMBA MORLENDE (Pascal), en qualité d'Inspecteur des Postes Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

*Au lieu :*

Art. 1er. - M. OKEMBA MORLENDE (Pascal), Inspecteur du Travail et des Lois Sociales, est nommé Inspecteur des Postes Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

*Lire :*

Art. 1er. - M. OCKYEMBA MORLENDE (Pascal), Inspecteur du travail et des Lois Sociales, est nommé Inspecteur des postes Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération avec rang et prérogatives d'Ambassadeur.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 16 novembre 1985.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Par le Président du C.C. du P.C.T.,  
Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

*Le Premier Ministre,*  
Ange Edouard POUNGUI.

*Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,*  
Antoine NDINGA-OBA.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique et  
de la Prévoyance Sociale,*  
Bernard COMBO MATSIONA.

*Le Ministre des Finances  
et du Budget,*

ITIH I OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

**PREMIER MINISTRE**

DECRET N° 85-1336 du 16 novembre 1985, portant détachement et nomination de M. METOMEBI (Gilbert), en qualité de Directeur Délégué de la Société Nationale de Transformation des Bois (SONATRAB).

**LE PREMIER MINISTRE ;**

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 76-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution ;  
Vu la loi n° 13-81 du 14 mars 1981, instituant la Charte des Entreprises d'Etat ;  
Vu l'ordonnance n° 27-70 du 3 août 1970, portant création de la Société de Transformation des Bois ;  
Vu le décret n° 83-669 du 30 août 1983, portant transformation de certaines Entreprises d'Etat en Entreprises dites Regroupées ;  
Vu le décret n° 85-728 du 17 mai 1985, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Forestière ;  
Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 84-858 du 13 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 84-860 du 20 août 1984, relatif aux intérim des Membres du Gouvernement .

Le Conseil de Cabinet entendu :

**DECRETE :**

Art. 1er. - M. METOMEBI (Gilbert), Ingénieur des-Eaux et Forêts de 2<sup>e</sup> échelon, est mis en position de détachement et nommé Directeur Délégué de la Société Nationale de Transformation des Bois.

Art. 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Société de Transformation des Bois, qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution Patronale, pour la Constitution de ses droits à pension.

Art. 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 16 novembre 1985

Ange Edouard POUNGUI.

Par le Premier Ministre

*Le Ministre de l'Economie  
Forestière,*

Henri DJOMBO.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,*

Bernard COMBO MATSIONA.

*Le Ministre des Finances  
et du Budget,*

ITIH I OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

DECRET N° 85-1337 du 16 novembre 1985, portant détachement et nomination de M. MVOULA-GOMA, en qualité de Secrétaire Général de la Chambre Régionale de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Brazzaville.

**LE PREMIER MINISTRE**

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 76-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution ;  
Vu la loi n° 46-83 du 26 mars 1983, portant création d'une Chambre Nationale de Commerce d'Industrie et d'Agriculture et institution de Chambres Régionales de Commerce d'Industrie et d'Agriculture ;  
Vu le décret n° 82-251 du 24 mars 1982, portant attribution et réorganisation du Ministère du Commerce ;  
Vu le décret n° 82-595 du 8 juin 1982, fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;  
Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 84-858 du 23 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 84-860 du 20 août 1984, relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le conseil des Ministres entendu ;

**DECRETE :**

Art. 1er. - M. MVOULA-GOMA, Administrateur des SAF de 2<sup>e</sup> échelon, est placé en position de détachement et nommé Secrétaire Général de la chambre Régionale de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Brazzaville.

Art. 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Chambre Régionale de Commerce, d'Industrie de Brazzaville, qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution Patronale, pour la constitution de ses droits à pension.

Art. 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures, contraires au présent décret.

Art. 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 16 novembre 1985

Ange Edouard POUNGUI.

Par le Premier Ministre,

*Le Ministre des Finances  
et du Budget*

ITIH I OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

*Le Ministre du Commerce et  
de la Consommation,*

Ambroise GAMBOUELE.

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique et  
de la Prévoyance Sociale,*

Bernard COMBO MATSIONA.

**MINISTERE DE LA DEFENSE  
ET DE LA SECURITE**

**ACTE EN ABREGE**

*Personnel*

**NOMINATION**

Par arrêté n° 9953 du 18 novembre 1985, les camarades dont les noms et prénoms suivent, sont nommés Attachés au Cabinet Militaire du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement :

*a/- Défense :*

- Capitaine OBAMBO (Jean-Pierre) ;
- Capitaine MBOUSSI-MOUKOKO (Maurice) ;

*- b/- Documentation et Sécurité :*

- Capitaine BIKODI (Bertin) ;
- Capitaine ADOUA (Blaise) ;
- Lieutenant ANTSONGO (François) ;
- Lieutenant EPELE (Jean-Louis) ;
- Lieutenant ALLEBA (Gaston) ;
- Lieutenant MADZAOMBE-MÔKE (Lucien) ;
- Lieutenant AMPHA (Victor) ;
- Lieutenant NTI (Clément) ;
- Lieutenant LBOUNGUI (Joseph) ;
- Capitaine ILESSA (Gaston) ;
- Lieutenant ODZO (César-Bernard) ;
- Sous-Lieutenant KABA-GOLE (Albert) ;
- Sous-Lieutenant MOKANDJA-NDOSSA (Paul) ;
- Capitaine EBALE (Victor) ;
- Capitaine MPIOULA ;
- Lieutenant MPIKINZA (Florent) ;
- Sous-Lieutenant NGUEKELE (Martin) ;

*c/- Chancellerie :*

- Capitaine AYAYOS (Jean-Albert) ;
- Sergent-Chef NGOUMA (François).

*d/- Logistique :*

- Capitaine MASSALA-KAYA (Hector) ;

*e/- Secrétariat :*

- Adjudant BAYOUNDZA-KIMPOLO (André) ;

Les intéressés percevront à ce titre, l'indemnité de fonction fixée par le décret n° 82-595 du 18 juin 1982.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

**MINISTERE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

DÉCRET N° 85-1356/PM-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1983, portant reclassement et intégration dans le domaine privé de l'État de l'immeuble cadastré, Section N, parcelle 17 et dénommé École de la Poste.

**LE PREMIER MINISTRE**

\*Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 076-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979

Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret 84-858 du 13 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 84-860 du 20 août 1984, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 52-83 du 21 avril 1983, portant Code domanial et Foncier en République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 0895-MFB-CAB du 17 août 1985, du Ministre des Finances et du Budget ;

**DECRETE :**

Art. 1er. - Est prononcé le déclassement de l'immeuble bâti situé à Brazzaville, délimité par la Rue du Sergent Malamine, la Rue Alfassa, et la propriété de la SNDE, d'une superficie de 16.196 m2, cadastré Section N, parcelle 17 dénommé Ecole de la Poste.

Art. 2. - Cet immeuble qui faisait partie du Domaine Public fait désormais partie intégrante du Domaine privé de l'Etat.

Art. 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 1985

Ange Edouard POUNGUI.

Par le Premier Ministre,

*Le Ministre des Finances  
et du Budget,*

ITIHU OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

*Le Ministre de l'Administration  
du Territoire et du Pouvoir Populaire,*

Raymond-Damase NGOLLO.

*Le Ministre des Travaux Publics,  
de la Construction, de l'Urbanisme  
et de l'Habitat,*

Lieut-Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.

*Le Ministre de l'Enseignement  
Fondamental et de l'Alphabétisation,*

Bernadette BAYONNE.

DÉCRET N° 85-1357/PM-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1985, portant cession à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) du terrain de l'École de la Poste cadastré Section N - parcelle 17.

**LE PREMIER MINISTRE**

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 076-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84-858 du 13 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 84-860 du 20 août 1984, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 52-83 du 21 avril 1983, portant Code Domanial et Foncier en République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 0895-MFB-CAB du 17 août 1985, du Ministre des Finances et du Budget ;

Vu le décret n° 85-1356/PM-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1985, portant déclassement et intégration dans le do-

maine privé de l'Etat de l'immeuble dénommé Ecole de la Poste.

**DECRETE**

Art. 1er. - Est cédée à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la propriété bâtie située à Brazzaville, délimitée par la rue du Sergent Malamine, la rue Alfassa et la propriété de la SNDE, d'une superficie de 16.196 m<sup>2</sup>, cadastrée Section N, parcelle 17.

Art. 2. - En compensation de l'immeuble cédé, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale est tenue de reconstruire l'Ecole de la Poste tenue sur le terrain cadastré Section O, parcelles 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 85 - 86 - 87, objet du titre foncier n° 1934.

Art. 3. - Le conservateur de la Propriété Foncière procédera aux radiations et inscriptions correspondantes sur les titres.

Art. 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 1985

Ange Edouard POUNGUI.

Par le Premier Ministre

*Le Ministre des Finances  
et du Budget*

LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA.

*Le Ministre de l'Administration  
du Territoire et du Pouvoir  
Populaire.*

Raymond Damase NGOLLO.

*Le Ministre des Travaux Publics,  
de la Construction, de l'Urbanisme  
et de l'Habitat,*

Lieut-Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.

DECRET N° 85-1358/PM-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1985, portant déclaration d'Utilité Publique pour la reconstruction de l'Ecole de la Poste.

**LE PREMIER MINISTRE**

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 076-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84-858 du 13 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84-860 du 20 août 1984, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 52-83 du 21 avril 1983, portant Code Domaniale et Foncier en République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 0895-MFB-CAB du 17 août 1985, du Ministre des Finances et du Budget ;

**DECRETE**

Art. 1er. - Est déclarée d'Utilité Publique la Reconstruction de l'Ecole de la Poste sur la propriété bâtie située à Brazzaville délimitée par la Rue de la Musique Tambourinée, la Rue Alphonse Fondère, la Rue Saint Exupery et la Propriété de l'ARC, d'une superficie de 8.048 m<sup>2</sup>, cadastrée Section O, par-

celles n°s : 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 85 - 86 - 87, objet du titre foncier n° 1934, appartenant à l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT).

Art. 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel,

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 1985

Ange Edouard POUNGUI.

Par le Premier Ministre

*Le Ministre des Finances  
et du Budget*

LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA

*Le Ministre de l'Administration  
du Territoire et du Pouvoir  
Populaire,*

Raymond Damase NGOLLO.

*Le Ministre des Travaux Publics,  
de la Construction, de l'Urbanisme  
et de l'Habitat,*

Lieut-Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.

*Le Ministre de l'Information et des  
Postes et Télécommunication*

Christian Gilbert BEMBET.

DECRET N° 85-1359/PM-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1985, portant affectation d'un terrain au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation.

**LE PREMIER MINISTRE**

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 076-84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019-84 du 23 août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu le décret n° 84-856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84-858 du 13 août 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84-860 du 20 août 1984, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 52-83 du 21 avril 1983, portant Code Domaniale et Foncier en République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 0895-MFB-CAB du 17 août 1985, du Ministre des Finances et du Budget ;

Vu le décret PM-MFB-DGI-DEDT portant déclaration d'utilité Publique pour la reconstruction de l'Ecole de la Poste ;

Vu l'arrêté n° 10270-MFB-DGI-DEDT du 23 novembre 1985, portant expropriation pour cause d'utilité Publique des Immeubles cadastrés Section O, parcelles n°s : 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 85 - 86 - 87, appartenant à l'Office National des Postes et Télécommunications ;

**DECRETE**

Art. 1er. - Est affecté au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation pour abriter l'Ecole de la Poste, la propriété bâtie située à Brazzaville, délimitée par la rue de la Musique Tambourinée, la rue Alphonse Fondère, la rue Saint-Exupery, d'une superficie de 8.048 m<sup>2</sup> cadastrée Section O, parcelles n°s : 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 85 - 86 - 87, objet du titre foncier n° 1934.